

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DEPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITE

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 19 Septembre

LE SCRUTIN DU 22

Nous voici presque au terme de la campagne électorale. Jamais lutte n'aura été, dans notre pays, plus ardente, plus acharnée, et à mesure que l'heure du scrutin approche, les violences redoublent dans la Presse, dans les réunions, dans les rues même de nos moindres villages.

Partout la calomnie s'étale, hideuse : Le mensonge, l'imposture, les injures grossières contre les personnes sont désormais la monnaie courante de la polémique.

Quant à la discussion calme, raisonnée, courtoise, reposant sur les principes, n'en parlons plus, la manière est démodée.

Ce sont là, il faut bien l'avouer, d'étranges mœurs politiques qui nous envahissent de plus en plus.

Nous prenons nos lecteurs à témoins que le Journal du Lot s'est soigneusement tenu à l'écart de cette lutte, pénible pour tous ceux qui ont le sentiment des convenances sociales et de la dignité du suffrage universel.

Mais cette neutralité ne saurait être synonyme d'indifférence et d'effacement dans l'effort suprême d'où dépend l'avenir de notre Pays. Nous nous devons à nous-même et nous devons à nos amis d'exposer, en quelques mots, notre façon de comprendre les élections de dimanche.

Et d'abord le scrutin du 22 met-il en danger le principe républicain ? Nous ne le croyons pas. Nous pensons, avec beaucoup d'esprits éclairés, que ce qu'il est patriotique de viser par le bulletin de vote, ce n'est pas une restauration monarchique impossible, une entreprise césarienne dangereuse ; mais bien le retour de la République aux bonnes traditions démocratiques de 1875, c'est-à-dire une République sage, modérée, tolérante, ouverte, repoussant avec horreur et dégoût le verbiage, les formules creuses, les violences, les chimères et les folies du radicalisme.

Voilà les espérances de tout bon français, de tout électeur intelligent et libre, et nous ne saurions mieux faire, pour tracer à chacun son devoir patriotique, que de soumettre aux méditations de nos lecteurs quelques passages de l'éloquent programme que vient de publier un des hommes les plus considérables du parti républicain modéré, M. Barbois, président de l'Union Libérale :

.... Cette fois, nous n'avons pas à redouter l'indifférence. Cette fois, tous les électeurs comprennent que la politique touche ceux-là mêmes qui voudraient lui demeurer étrangers. Nos droits, elle les protège ou les compromet ; nos convictions, elle les respecte ou elle les froisse ; les économies, fruit de notre travail, elle les ménage ou elle les gaspille ; notre patrie, elle la fait grande ou humiliée.

Nous ne pouvons donc pas, quoi que nous fassions, détourner les yeux du spectacle de la politique qui dirige les destinées du pays ; nous en profitons ou nous en souffrons ; nous l'approuvons ou nous la blâmons : en un mot, nous la jugeons, et les circonstances sont si évidemment critiques, que nous n'avons pas, cette fois, à stimuler la bonne volonté des électeurs.

Mais un autre danger menace les prochaines élections. Pour que les élections soient bonnes, c'est-à-dire pour qu'elles fassent connaître la pensée véritable du pays, il faut que les discussions qui les précèdent soient sincères, ce

qui dépend à la fois des électeurs et des candidats.

Cela dépend des électeurs : car la modération de nos opinions ne saurait nous empêcher de dire avec netteté et avec force ce que nous blâmons et ce que nous approuvons. Non pas sans doute que nous ayons à tracer nous-mêmes ou à demander aux candidats de formuler un programme détaillé de gouvernement. La réalisation de nos désirs et, par conséquent, le détail des mesures ou des lois qui doivent les satisfaire appartiennent à nos représentants. Mais, puisqu'ils doivent être nos mandataires, nous avons le droit de leur faire connaître les traits essentiels de la politique qu'est la nôtre et que nous leur demandons de défendre et d'appliquer.

Je dis, en second lieu, la bonne foi des candidats. Il faut laisser au parti radical ces hommes qui se présentent devant le suffrage universel avec plus de bassesse qu'un courtisan n'en aurait devant le souverain le plus absolu.

Ces mandataires que nous choisissons vont être nos maîtres pendant quatre ans. Leur zèle et leur dévouement ne nous suffisent pas. Leur désintéressement, leur intégrité, leur honneur nous sont aussi nécessaires que leur intelligence. Ne commençons pas par avilir ces mandataires et écartons résolument ces bateleurs politiques qui dans le langage le plus outré accumulent des promesses dont ils connaissent à merveille l'excès et l'imposture.

Or, qu'avons-nous vu et que voyons-nous ?

Quatre années, c'est hier, et nous n'avons pas le droit d'oublier les événements de 1885. Déjà à cette époque, la politique radicale avait donné ses premiers fruits, et le pays, les ayant goûtés, manifesta hautement qu'il n'en aimait pas la saveur. Deux cents députés de la Droite vinrent s'asseoir sur les bancs du Corps législatif.

Quelle prétention affichèrent-ils au lendemain de leur élection ? Celle d'arrêter la politique radicale et de ramener le gouvernement vers la raison et le bon sens ? Pas du tout. Ils montrèrent nettement qu'ils voulaient renverser le gouvernement républicain.

.... Et les électeurs qui les avaient nommés, qu'avaient-ils voulu ? Le renversement de la République ou celui du régime radical ? On le sut aussitôt ; car à peine les députés de Droite eurent-ils, dans l'ivresse du triomphe, manifesté leurs véritables desseins, que le pays se rejeta en arrière ; toutes les élections partielles redevinrent favorables au gouvernement républicain.

.... Voilà ce que nous avons vu, et que voyons-nous aujourd'hui ? Lisez les journaux prétendus conservateurs. Tous montent à l'assaut du gouvernement républicain ; tous en prédisent la chute à court terme.

.... Mais ces conservateurs, que promettent-ils au pays en échange des suffrages qu'ils lui demandent ? C'est là que je les attends.

Si, en effet, ils sont convaincus que la majorité du pays éprouve le besoin impérieux de revenir à la Monarchie, à l'Empire ou à la Dictature, il est clair que leur intérêt le plus pressant est de parler avec franchise et d'offrir aux électeurs ce que les électeurs désiraient le plus.

Mais s'ils sont, au contraire, convaincus que l'immense majorité des électeurs ne veut pas de révolution, vous les verrez recopier leurs professions de foi de 1885 ; vous les entendrez promettre un gouvernement réparateur, une politique impartiale et modérée, d'une délicatesse virginale, en ajoutant d'ailleurs que, pour répandre sur nous cette pluie de bienfaits il faut absolument réviser la Constitution.

Eh bien ! demandez à ces candidats de la conservation révisionniste quel est l'article de la Constitution qui les gêne pour étudier les lois avec soin, les discuter avec attention, les voter avec prudence et maturité, pour respecter dans la personne de leurs collègues le mandat dont ils sont investis eux-mêmes, pour dénoncer les abus, flétrir la corruption, éclairer le pouvoir au lieu de l'entraver.

Le seul reproche qu'ils fassent à la Constitution est de dire que le chef du pouvoir exécutif s'appelle le Président de la République française.

Dès lors, comment le pays pourrait-il accorder sa confiance à des hommes qui cachent ainsi le plus grave de leurs desseins ? Avant de leur donner carte blanche, comment ne les forcerait-on pas à déclarer s'ils veulent, comme ils le disent, réviser, ou, comme je le crois, déchirer la Constitution ?

Quant au parti radical, je n'ai pas l'iniquité de lui reprocher sa dissimulation. Non seulement il dit ce qu'il veut, mais il le crie, quelquefois même il le hurle. Il est divisé en deux fractions. La fraction boulangiste a l'ingénieuse pensée de confier la République à un dictateur pour la sauver ! Je n'ai pas le goût d'écraser les gens qui sont à terre.

.... La fraction républicaine du parti radical est, au contraire, bien vivante. Elle veut réviser la Constitution pour détruire le Sénat qui s'oppose à ses entreprises. Elle s'insurge contre nos institutions au nom de la démocratie trahie et enchaînée. Là, pas d'appétits, rien que des principes. Ce sont eux qui parlent. Toutefois, ne vous y fiez pas.

.... Eh bien ! je le demande à tout homme de bonne foi, est-ce là ce nous voulons et devons vouloir : un dictateur, un roi qui, pour s'établir, devrait commencer par des proscriptions, ou le despotisme sans frein d'une Assemblée ! Ah ! je comprend que, par un coup de force, on impose un tel régime à une grande nation, mais qu'on lui propose de s'y condamner elle-même, voilà ce qui passe ma raison. Quel mépris ont donc pour nous ceux qui veulent ainsi devenir nos maîtres ?

En réalité, on nous proclame incapables de nous diriger nous-même, et l'on est tout disposé à nous en épargner la peine. Chacun a pour cela un gouvernement tout prêt ; celui-ci date de 1852, celui-là de 1815 et de 1830, un troisième de 1795, comme si les Constitutions étaient autre chose que des instruments, bons ou mauvais, suivant la main qui les emploie, comme si, entourés de puissances amies ou craintives, nous pouvions nous livrer sans danger à des expériences intérieures, comme si, en face de l'Europe jalouse ou ouvertement hostile, nous ne devions pas considérer comme un crime de nous affaiblir en nous divisant.

Eh mon Dieu ! nous connaissons trop bien l'histoire pour méconnaître ce que la France républicaine doit à la France monarchique, et jamais on n'accusera notre parti d'ingratitude. Mais il faut le dire à tous ces honnêtes gens que les fautes et les hontes de la République radicale éloignent de la forme républicaine : le passé est mort et l'on ne fait pas remordre un peuple à ce dont il ne veut plus. On peut demander au passé des leçons, mais non des institutions.

La France républicaine de 1889 est, en somme, moins éloignée de la monarchie de Louis-Philippe que celle-ci ne l'était de la monarchie de Louis XIV.

D'ailleurs, sommes-nous bien sûrs d'avoir le choix ? Quand les principes de la démocratie ont pénétré et transformé l'une après l'autre toutes les couches d'une nation, et quand cette démocratie a été comme la nôtre laborieuse en tous sens depuis cent ans par le soc égalitaire, qui ne voit que toutes les formes de gouvernement par elles essayées aboutiront presque infailliblement à la République parlementaire ou au césarisme ?

Précisément parce que, tout bourgeois qu'on nous accuse d'être, nous sommes de fidèles serviteurs de la démocratie, et parce que nous ne la séparons pas de la liberté, nous voulons que la démocratie et la liberté soient réglées, contenues, dirigées. Car c'est là l'erreur fondamentale du parti radical, erreur partagée par de fort honnêtes républicains qui se figurent n'être pas radicaux. Ils croient servir la démocratie et fonder la liberté en démantelant l'autorité. Ils considèrent comme un progrès tout ce qu'ils enlèvent au pouvoir.

S'il fallait un exemple de plus des conséquences funestes d'une telle doctrine, nous le trouverions dans le souvenir des huit dernières années. Le principe d'autorité a été sapé, non seulement avec violence, mais encore, ce qui est pis, avec système, et il l'a été partout, dans toutes ses manifestations.

La loi de 1881 a fait ce qu'elle a pu pour assurer la complète impunité de la presse. L'outil forgé, vous avez vu, vous voyez comment on s'en sert. Tout a été, non pas discuté, mais attaqué, outragé, vilipendé. L'obscurité des particuliers ne les a protégés ni contre les insultes, ni contre le chantage.

La morale vulgaire n'a pas été plus épargnée que la religion, et les tribunaux étrangers nous ont infligé cette humiliation de condamner pour outrage aux mœurs des livres que certains radicaux voudraient mettre aux mains des enfants.

Le droit de réunion a servi de passeport à des assemblées dans lesquelles on a prêché ouvertement le pillage et l'assassinat.

Le Conseil municipal de Paris a, chaque jour, donné l'exemple de la violation flagrante des lois, et la faiblesse criminelle du pouvoir a sans cesse capitulé devant ces factieux.

Le gouvernement républicain, qui ne se soutient que par les lois, ne peut pas vivre si les lois pénales, qui protègent l'ordre public, ne sont pas maintenues avec fermeté.

Un incroyable abus du droit de grâce s'est appliqué à énerver les arrêts du pouvoir judiciaire.

Le pouvoir législatif a cru tout posséder, parce qu'il avait tout envahi. Il a voulu administrer parce que l'administration, c'est la faveur, les affaires, les places, l'argent. Il voulait la domination, et c'est le mépris qu'il a recueilli.

Or, voulez-vous maintenant me permettre de vous poser une question ? A ce relâchement de tous les liens, à cet oubli de toutes les règles, est-ce la cause du progrès, de la liberté, de la démocratie qui a gagné quelque chose ? Qui oserait le dire ? Et qui ne voit, au contraire, que le gain de cette politique absurde est tout entier pour les adversaires de la démocratie et de la liberté ?

C'est donc servir la cause de la liberté et de la démocratie que de demander qu'elles soient réglées et contenues. Mais cela ne nous suffit pas : nous voulons encore que nos représentants marchent devant nous et éclairent la route du progrès.

.... Qu'ont fait, sur tous les points du pays, dans toutes les branches de l'activité humaine, les hommes qui partagent nos idées, nos adhérents les plus dévoués, nos meilleurs amis ?

Association des ouvriers aux bénéfices de l'entreprise, construction de logements pour assurer aux travailleurs le bien-être et, plus tard, la propriété ; secours de toutes sortes assurés à l'enfance et à la vieillesse ; protection accordée à toutes les faiblesses ; asiles ouverts à tous les repentins, et tout cela conçu, créé en dehors de tout prosélytisme religieux, mais par la seule force du sentiment de la fraternité et de l'amour de l'humanité.

Opposez à ces créations innombrables de la foi libérale, qui est la nôtre, les œuvres de la philanthropie radicale, et jugez. Cherchez de quel côté sont la hauteur des vues et la tolérance ; de quel côté l'esprit de secte, la haine et l'intolérance.

Demandez s'ils aiment vraiment le peuple, ces hommes qui diminuent le nombre des lits dans les hôpitaux pour se donner la joie de chasser les sœurs de charité.

Comparez ce qu'on a fait sans l'argent de la nation avec le peu qu'on a fait en gaspillant l'argent de tous, c'est-à-dire l'argent de ceux-là mêmes qu'on doit secourir et aider ; vous jugerez par là à quel point les radicaux se trompent quand ils se figurent qu'il suffit d'ignorance et de haine pour avoir le droit de se proclamer les véritables amis de la démocratie.

.... Sans doute, il faut que la majorité de la Chambre prochaine soit républicaine si nous voulons éviter l'anarchie et peut-être la guerre civile ; mais il faut aussi que cette majorité se montre très modérée et très prudente, et,

pour cela, qu'elle rompe ouvertement avec le radicalisme.

... C'est aux modérés, maintenant qu'ils ont compris le danger de la faiblesse et du silence, de mériter le succès par les deux vertus sans lesquelles on ne l'obtient jamais : la fermeté et la persévérance.

Je suis loin de méconnaître la gravité de la crise que nous traversons. Mais, d'un autre côté, il n'y a rien de plus beau que le spectacle d'un grand peuple disposant librement de ses destinées. Je parlais de la responsabilité des députés. Elle n'est rien de côté de la nôtre ; car c'est nous, Electeurs, qui déciderons du sort de la patrie.

Nous avons nommé jusqu'ici beaucoup trop d'hommes de parti, d'ignorants ou de faméliques. L'expérience a montré que c'étaient de mauvais législateurs.

Disons bien haut, cette fois, que nous voulons : un gouvernement qui rassure les consciences par sa tolérance, — décourage les factions par sa fermeté et par sa sagesse, — soutienne nos efforts laborieux par son économie, — rachète par sa scrupuleuse honnêteté les hontes dont nous avons dû rougir.

Disons-le bien haut, d'un bout à l'autre du pays, et vous verrez comme nous serons obéis.

HENRI BARBOUX.

A ce fier langage de l'expérience et de la raison, nul besoin de rien ajouter. Tout le malaise de l'heure présente provient de l'éloignement du pouvoir des modérés. Tant que les hommes d'Etat éminents : Thiers, Dufaure, Jules Simon, etc., ont tenu les rênes, la République n'a effrayé personne. Du jour où les libéraux, trop confiants, se sont laissés enlever le pouvoir par les radicaux, les fautes se sont produites et la désaffection est survenue.

C'est le moment de se ressaisir. La rude expérience de ces dernières années doit servir de leçon, et, par un puissant effort patriotique, il faut revenir aux saines traditions libérales, en votant pour des hommes bien décidés à mettre leur intelligence, leur énergie, leur honnêteté en travers d'une politique de casse-cou, blessant tous les nobles sentiments et compromettant tous les intérêts.

Ces hommes-là, vous saurez les choisir dans le calme et la liberté de votre conscience, en repoussant ceux dont toute la vie politique contredit les programmes trompeurs.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Du 22 Septembre

LISTE COMPLÈTE DES CANDIDATS

Cahors

1^{re} Circonscription

L. TALOU, avoué, candidat républicain.
C^{te} MURAT, député sortant, cons. révis.

2^e Circonscription

D^r E. REY, candidat républicain.
DE VALON, député sortant, cons. révis.

Figearc

L. VIVAL, avoué, candidat républicain.
ROZIÈRES, ancien député, répub. révis.

Gourdon

A. LACHIEZE, avocat, candidat répub.
B^{on} DUFOUR, député sortant, révis.

CIRCULAIRES

ELECTORALES

1^{re} Circonscription de Cahors

CIRCULAIRE DE M. TALOU

Mes Chers Concitoyens,

Désigné par l'unanimité des membres du Congrès républicain comme candidat à la députation pour la première circonscription de Cahors, fort de votre confiance, je viens solliciter vos suffrages.

Depuis 19 ans, la République est, par la volonté souveraine du Suffrage universel, le gouvernement légal du pays, et, en dépit d'une guerre d'outrages et de calomnies, en dépit des prédictions de ses adversaires qui annonçaient à chaque consultation nationale que sa condamnation serait prononcée par le Peuple, vous sa-

vez quelle majorité a constamment confirmé les institutions républicaines.

Il y a deux mois à peine, ne vous disait-on pas que les jours de la République étaient comptés, et n'avez-vous pas répondu, avec toute la France, en chassant du Conseil général, les principaux chefs du parti réactionnaire ?

Les anciens régimes sont tombés dans un tel discrédit que leurs partisans n'osent même plus arborer franchement leur drapeau.

Ils n'osent plus vous parler ni d'empire ni de royauté ; et pour ne pas avouer que c'est une Révolution qu'ils vous offrent, ils se disent et s'affichent révisionnistes.

Mais le Gouvernement Républicain, émanation du suffrage universel librement consulté, a le droit et la volonté de faire respecter par tous son autorité.

Grâce à lui, les agitateurs sont sévèrement punis.

Sa fermeté, en face des excitations révolutionnaires de nos adversaires, maintient l'ordre et la paix.

Il ne veut pour le servir que des hommes soumis aux lois de leur pays, et apportant dans leurs fonctions la fidélité de loyaux serviteurs. C'est cette juste exigence que nos adversaires appellent la « faveur officielle ».

Le peuple français l'a déjà suivi dans cette voie ; et les élections du 22 septembre, confondront une fois de plus les ambitions de nos adversaires.

Elu par vous, je ferai, au Parlement, partie d'une majorité décidée à assurer aux institutions la stabilité, à en ministère la durée, et à l'administration l'autorité, conditions indispensables de la bonne gestion des affaires et de la sécurité du crédit public.

Telle a été toujours, vous le savez, ma politique.

J'ai toujours combattu avec vous pour la République, parce qu'elle est notre Gouvernement, à nous, enfants du Peuple, fils de 1789 ; parce que, plus soucieuse de la prospérité pacifique que d'une vaine gloire militaire, elle nous a donné, au lendemain des terribles désastres de la dernière guerre du dernier empire, 19 années d'une paix réparatrice.

Notre Exposition Universelle, cette grande œuvre de la République, qu'aucun des régimes déchus n'a pu égaler, œuvre de la Liberté, de la Paix, et du Travail fait l'admiration du monde.

En nous donnant la Paix, la République a su en faire respecter la dignité : elle a doté la France d'une armée vraiment nationale.

La nouvelle loi militaire, abolissant à jamais tout privilège de classe, de rang ou de fortune, appelle tous les Français sous les drapeaux.

Le service militaire a été réduit à 3 ans. Cette loi, si j'avais été votre député, je l'aurais certainement votée.

Elle sera un bienfait pour l'habitant des campagnes sur lequel de si lourdes charges pèsent déjà : cruellement éprouvé par la ruine de nos vignes, il n'a guère aujourd'hui d'autre ressource que la culture du tabac.

Cette culture du tabac, j'en réclamerai énergiquement l'extension, et je demanderai que notre département soit autorisé à planter du Tabac à fumer, pour lequel nos terres sont aussi propices que celles des pays voisins.

Le département du Lot est un de ceux sur lequel l'impôt foncier pèse le plus inégalement.

Tous mes efforts tendront à obtenir une répartition équitable et le dégrèvement de cet impôt qui atteint surtout les laborieuses populations rurales dont le Travail doit être protégé.

Aussi, me préoccuperai-je des moyens les plus efficaces pour permettre au travailleur de trouver dans la vente de ses produits la juste rémunération de ses labeurs et de ses peines.

Au nombre des réformes urgentes, il en est une encore dont je poursuivrai la réalisation, peut-être avec quelque compétence : je veux parler de la diminution des frais de justice.

Toutes ces mesures ne sont au fond que de la bonne politique financière.

Cette politique, toute de prudence et d'économie, la majorité républicaine s'y est déjà conformée, en allégeant le budget de toutes les dépenses qui n'étaient pas exigées par l'intérêt public.

Cette politique, elle devra être encore et plus que jamais celle de la nouvelle Chambre.

C'est, par excellence, une politique républicaine, vous le savez et vous ne l'oublierez pas, comme le font nos adversaires, lorsqu'ils reprochent sa prodigalité à un gouvernement qui a eu la peine et l'honneur de réparer les ruines laissées par l'empire, et de rendre en quelques années à la France son rang parmi les grandes Nations.

Electeurs de la 1^{re} Circonscription,

Vous tous, vous me connaissez.

Des relations quotidiennes nous ont liés d'une sympathie qui m'est précieuse.

J'ai pleine confiance en votre vote. Il vous sera dicté par votre amour de l'Ordre, votre désir de la Paix féconde et laborieuse, et par la volonté ferme de conserver les Libertés

conquises dans l'Année glorieuse dont le Centenaire est célébré par la France.

Léon TALOU,

Avoué, Conseiller général,
Chevalier de la Légion d'Honneur.

Cahors, le 12 septembre 1889.

CIRCULAIRE DE M. LE COMTE MURAT

MES CHERS CONCITOYENS,

Les élections prochaines vont avoir sur nos destinées une influence décisive.

Un grand mouvement d'opinion s'était produit dès 1885. Il prenait plus de force et d'intensité chaque jour, révélant en toute occasion les progrès du mécontentement général.

On lui opposa ces moyens désespérés de résistance qui ne trahissent que l'affolement et la faiblesse. La Chambre, issue du scrutin de liste, rétablissait le scrutin d'arrondissement pour donner plus de prise à la pression administrative ; les candidatures multiples étaient interdites et le suffrage restreint, érigé en Haute-Cour de Justice, traduisait à sa barre le suffrage universel, comme si le suffrage universel pouvait avoir un autre juge que lui-même.

Vains efforts ! Le système de Gouvernement que vous avez vu à l'œuvre, et qui n'est que celui d'une coterie au pouvoir, a fait son temps. Assez de ces gaspillages financiers se chiffrent depuis dix ans par un déficit annuel de 600 millions.

Assez de cet accroissement incessant des impôts. Assez de ces entreprises coloniales où nous laissons sans profit, comme au Tonkin, notre sang et notre argent.

Assez de cette guerre stupide plus encore qu'odieuse, déclarée à tout ce qui touche à la religion, sans souci de nos croyances et de nos libertés.

Assez de ce dégradant trafic des faveurs officielles, de ces turpitudes qui ont compromis notre vieux renom de probité et abaissent notre niveau moral.

Assez de ces tyrannies locales appuyées sur l'espionnage et l'intimidation.

Ce n'est pas ainsi qu'une nation comme la nôtre veut être gouvernée. Elle comprend que ses forces s'épuisent tandis que l'horizon s'assombrit.

Mais l'heure de la délivrance approche. De tous les points du territoire s'est élevée la protestation de la conscience publique que cherche vainement à étouffer un parti condamné en révolte ouverte contre le sentiment du pays.

Je suis donc nettement révisionniste. Fidèle à mon passé, je suis pour un gouvernement consacré directement par la volonté nationale et qui, accessible à tous, s'imposant par sa large base au respect de tous, nous rende par la concorde et par la paix la situation que nous avons eue dans le monde.

MES CHERS CONCITOYENS,

J'ai toujours en en vue d'alléger vos charges, et avant tout celles qui écrasent l'agriculture sous tant de formes diverses. Je me suis associé à toutes les propositions tendant à la sauvegarde de notre production nationale, comme au dégrèvement de l'impôt foncier.

En ce qui concerne la loi militaire, j'ai voté la réduction du service à trois ans, mais pas plus que mes collègues, je n'ai voulu sanctionner par mon vote l'ensemble d'une loi, dite d'égalité, où les inégalités abondent, et qui par une disposition dont vous tirez la moralité, envoie en temps de paix les séminaristes à la caserne afin de mieux enrayer le recrutement du clergé de nos paroisses.

Nous avons voté, au contraire, un contre-projet offrant à vos enfants, avec le service de trois ans pour principe, d'inappréciables avantages. Quant à cette question des tabacs, exploitée en ce moment d'une façon éhontée, vous vous souviendrez peut-être que j'en ai saisi la Chambre des députés, et que les scandales que j'ai dénoncés à la tribune n'ont pas trouvé un seul défenseur. Les ministres eux-mêmes se sont engagés à ne pas les tolérer.

Je crois fermement que les pratiques employées pour opprimer les cultivateurs ne pourraient se perpétuer sous un gouvernement quelconque ; l'esprit de la loi les réprouve. Ce sont d'ailleurs des armes à deux tranchants ; à côté des complaisances qu'on achète, on suscite bien des rançunes. Et l'on a fait une œuvre mauvaise quand on n'a pas craint d'ajouter à nos misères en créant une prime à la convoitise et à la délation.

Mes Chers Concitoyens,

Neuf fois, vous avez fait de moi votre élu. Dans une manifestation spontanée, qui a été le plus grand honneur de ma vie, alors que j'avais décliné toute candidature, vous avez décidé que je conserverais mon mandat. Notre département me le renouvelait encore, il y a 4 ans, par plus de 40,000 suffrages. Vous m'avez tracé mon devoir, je le remplirai jusqu'au bout.

On a pu expulser d'une des places publiques de Cahors la statue du héros populaire dont je représente le nom dans son pays natal ; on n'a pas pu m'atteindre dans votre estime et votre confiance, car vous savez que ma seule ambition

a été de les mériter. Vous sentez que nos intérêts et nos aspirations sont les mêmes. Vous vous dites que je vous suis dévoué sans réserve et qu'avant toute affection, toute préoccupation de parti, je fais passer le salut de la France.

C^{te} Joachin MURAT.

La Bastide-Murat, le 12 septembre 1889.

2^{me} Circonscription

CIRCULAIRE DE M. DE VALON.

Messieurs et chers compatriotes,

Le trouble et l'agitation qui règnent dans les villes comme dans les campagnes, l'affolement et la fureur des républicains, tout nous dit qu'une heure décisive est arrivée et que de grands événements se préparent.

La France opprimée, ruinée, déshonorée, menacée dans ses intérêts les plus sacrés, dans sa religion, son avenir, et en réalité dans son existence même, veut en finir.

Et tout le monde comprend que grâce au concours des grandes villes qui nous manquaient en 1885, sa volonté cette fois sera obéie.

Voici bientôt vingt ans que des trahisons abominables ont renversé l'Empire et établi la République.

Il n'est pas vrai que le peuple ait participé à ces crimes ni qu'il les ait ratifiés.

Effrayés par le mouvement national, les républicains se sont réfugiés dans la Constitution de 1875 faite sans vous et contre vous, et qui est devenu le repaire de leur détestable tyrannie.

Si la France se lève aujourd'hui c'est avant tout pour demander la révision de cette Constitution dont l'établissement a été ardemment combattu par nous, et qui organise le suffrage restreint.

La lutte est engagée contre le suffrage universel et le suffrage restreint.

Il faut que le Pays soit libre d'exprimer toute sa volonté.

Il faut que les Sénateurs comme les Députés soient nommés par le suffrage universel.

C'est inutilement que les Sénateurs du suffrage restreint s'agitent pour vos imposer des Députés qui appartiennent à leur politique. Le scandale d'une pression sans exemple restera sans effet ; menaces et promesses sont vaines quand leur réalisation dépend d'un vote national qui doit tout changer.

Inutile donc ce déchaînement de violences et de mensonges ; — inutile aussi ce brigandage des tabacs qui restera comme une note d'infamie sur le régime qui va disparaître.

Ils parlent d'améliorations ! Mais que ne les ont-ils donc réalisés depuis douze ans qu'ils ont tout le pouvoir, au lieu de nous jeter dans la misère où nous sommes ?

Qu'attendre d'un régime dont le honteux gaspillage a en douze ans augmenté la dette publique de sept milliards, et qui chaque année laisse un déficit de 600 millions ?

Oh ! certes, il y a beaucoup à faire pour l'agriculture accablée, et ce sera le premier devoir d'un gouvernement vraiment national.

Mais ce qu'il faut avant tout à l'agriculture c'est la confiance, et la vraie manière de lui venir en aide, c'est de diminuer les impôts. Or les impôts sont écrasants : nous ne travaillons que pour le percepteur. Mes amis et moi, nous avons demandé une large diminution de l'impôt foncier ; elle était possible ; elle a été refusée par les républicains qui ont porté ailleurs la réduction.

Pour encourager la reconstitution de nos vignes il fallait favoriser la vente de nos vins.

Ils ont fait le contraire. Des lois vraiment monstrueuses s'appliquant aux vins étrangers et contre lesquelles j'ai lutté de toutes mes forces, accordent une prime considérable contre nos vins aux vins fabriqués surtout dans les grands centres. Et c'est ainsi que se créent des fortunes scandaleuses tandis que nos vins, quand nous en avons, restent dans nos caves.

Ils avaient à faire la loi militaire. Ils ont mis douze ans à la préparer alors qu'ils avaient la majorité dans les deux Chambres. Et de cette loi qui devait être un moyen de relèvement de toutes les forces de la patrie en même temps qu'un allègement pour les campagnes, ils ont fait une œuvre de haine contre la religion, et de privilège pour leurs fils.

Depuis longtemps, quant à moi, je demandais la réduction du service militaire à trois ans. Je l'ai votée dans le projet des républicains (Officiel : séance du 5 juillet 1887) et dans le projet Reille (Officiel : séance du 8 juillet 1889) mais ; je n'ai pas voulu voter l'envoi des séminaristes à la caserne et je ne le voterai jamais.

Non seulement j'ai voté la réduction du service militaire à trois ans, mais j'ai toujours pensé et je pense encore que c'est trop pour les campagnes et pour le budget que d'appeler à la fois toute la jeunesse pour trois ans, et j'ai voté que la moitié du contingent ne devait faire qu'un an ou six mois, avec faculté de substitution de numéro entre les deux portions du contingent.

Bulletin Vinicole

Bordeaux, 15 septembre.

Encore une bonne semaine à l'actif du vignoble. Autant on se plaignait du froid il y a un mois, autant il y a unanimité actuellement pour demander de la pluie, qui ferait beaucoup de bien au raisin, et dont il a tant besoin. Nous sommes, il est vrai, en pleine période de sécheresse, et si la température ne s'abaisse pas un peu d'ici quelques jours, il pourrait y avoir des mécomptes dans le rendement de la prochaine récolte. Ce dont on est bien certain, c'est de la bonne qualité du vin qui dans une quinzaine de jours sortira des cuves.

Condom, 16 septembre.

Grâce à la chaleur de ces derniers jours, la maturité a fait de grands progrès.

Les renseignements se modifient peu; si la qualité est maintenant assurée, il ne saurait en être de même de la quantité. La récolte de 1889 serait inférieure de la moitié à celle de l'an dernier.

Hérault, 16 septembre.

Les vendanges sont à peu près générales cette semaine, dans notre département; elles sont favorisées par un temps splendide; à en croire les pronostics météorologiques, cette période de beau temps promet de se prolonger encore, ce qui permettra d'effectuer la cueillette dans de très bonnes conditions. A en juger par quelques types de Bouschet et d'Alicante qui ont paru sur le marché, la qualité sera exceptionnelle; l'année 1889 comptera donc parmi les années de bons vins, et nous espérons qu'elle nous ramènera les acheteurs habituels du centre et du nord, que la mauvaise qualité de quelques-uns de nos vins avaient écartés l'année dernière de nos marchés.

Narbonne, 16 septembre.

Tout, jusqu'à ce jour, contribue à assurer à nos vigneronnes de belles et bonnes vendanges.

La température est à souhait et, sous sa bienfaisante influence, le raisin grossit, se développe, et le suc précieux qu'il renferme voit s'accroître son degré alcoolique.

C'est cette confiance dans la bonne réussite de nos vins qui a déterminé les ventes importantes de la semaine.

La gelée

On croit rêver en lisant le mot et pourtant c'est la triste réalité.

Dans la nuit de lundi à mardi il a gelé au point de noircir complètement les tabacs encore sur pied. La perte est énorme dans le Périgord et dans quelques communes du Lot.

VIENT DE PARAITRE

à la librairie E. Delsaud rue de la Mairie à Cahors.

1 splendide volume in-8 : Assemblée Provinciale et représentative du Quercy tenue à Cahors les 3, 4 et 5 Juin 1889 à l'occasion du centenaire de 1889.

BOURSE. — Cours du 18 Septembre 1889.

3 0/0.....	85 45
3 0/0 amortissable (nouveau).....	89 90
4 1/2 0/0 1883.....	104 40
Actions Orléans.....	1,366 25
Actions Lyon.....	1,332 50
Action Panama.....	45 50
Obligations Orléans 3 0/0.....	408 50
Obligations Lombardes.....	303 00
Obligations Saragosse.....	364 00
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	92 50

BULLETIN FINANCIER

Du 18 septembre 1889.

La rente seule offre de l'intérêt en ce moment concurremment avec l'Italien, et il en sera ainsi jusqu'à la fin du mois. Les réalisations ont encore entravé la hausse au début de la séance et la réaction des premiers cours qu'aurait permis au découvert incorrigible de procéder à quelques rachats, n'a servi qu'à l'augmenter. Aussi la clôture se fait-elle en reprise assez accentuée et l'emovement va se continuer, jusqu'à la fin de la semaine. Le sort des élections décidera ensuite de la liquidation. Le 3 0/0 est à 85,52 après 85,27 au plus bas. Le 4 1/2 104,35.

L'Italien est plus ferme à 91,97 avec des demandes le primes assez actives. L'Extérieure reprend à 74 1/4 après avoir perdu au début le cours de 74 fr. Le Hongrois et le Portugais sont faibles. Les valeurs du parquet très lourdes au début se relèvent avec assez de vigueur. Le Foncier 1272, le Suez 2280, le Lyonnais 692, Banque de Paris 780, les valeurs ottomanes sont un peu mieux tenues, le Turc remonte à 16,37 après 15,22, la Banque 531 après 528, l'Egypte 463, le Rio ne bouge plus du cours de 301, les alpines ont toujours un marché actif à 197,50.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Le 7^e de ligne est rentré aujourd'hui des manœuvres. Malgré les fatigues éprouvées, l'attitude des hommes était excellente.

Le renvoi des réservistes

Comme son collègue de la guerre, le ministre de la marine vient de décider qu'aucun réserviste ne devra se trouver présent sous les drapeaux au jour des élections. En conséquence, il a donné l'ordre de renvoyer ces hommes dans la soirée du mercredi 18 septembre.

Engagés conditionnels

Le ministre de la guerre, par dérogation aux prescriptions de sa circulaire du 12 juillet, vient de décider que cette année encore, les engagés conditionnels reçus docteurs en médecine ou pharmaciens de première classe, ou possédant douze inscriptions valables pour le doctorat, pourront être appelés à remplir leurs fonctions soit au corps, soit dans l'hôpital militaire ou militarisé.

Nécrologie

M^{me} la baronne Paul de Lamberterie vient de mourir au château de Laroque, à l'âge de trente-cinq ans, après une longue et cruelle maladie. A la veille de ce deuil trop prévu, M. de Lamberterie, qui avait déjà posé sa candidature dans l'arrondissement de Figeac, l'a retirée et aucun candidat conservateur n'a pris sa place. Nous envoyons au sympathique député du Lot nos compliments de condoléance.

Instruction primaire

Par arrêté en date du 12 septembre, M^{lle} Jeanne-Marie-Antoinette Tardieu, pourvue du brevet supérieur, a été nommée institutrice auxiliaire à Cahors (emploi nouveau).

Train en retard

L'Exposition occasionne un tel trafic de voyageurs entre Paris et la province, que les trains en subissent souvent des retards considérables.

Ainsi mardi le train 1026 qui doit arriver à Cahors à 10 heures 15 minutes venant de Capdenac, a été obligé d'attendre à cette dernière station l'express de Paris, qui n'y est arrivé qu'avec plus d'une heure de retard.

Le train venant de Libos avait aussi 20 minutes de retard dû à des causes purement matérielles.

La commission de recensement

Par décision de M. le préfet du Lot, sont nommés membres de la commission chargée du recensement général des votes qui auront été exprimés dans les arrondissements ou dans les circonscriptions électorales du département du Lot, le 22 septembre 1889, pour l'élection de 4 députés :

MM. Cambres, Delport et Dophénioux, membres du Conseil général.

Deux Maires suspendus

M. le préfet du Lot a pris les arrêtés suivants :
Nous, préfet du Lot,
Vu l'article 86 de la loi du 5 avril 1884,
Considérant qu'à l'occasion de diverses enquêtes judiciaires prescrites par le parquet du procureur de la République, M. le maire de Castelnau a montré à l'égard du juge de paix chargé de procéder à ces enquêtes une attitude inconvenante en le qualifiant d'une manière outrageante, et a d'autre part cherché à entraver l'œuvre de la justice en refusant de se rendre aux convocations de ce magistrat et en empêchant d'autres témoins d'y déférer,

Arrêtons :

Art. 1^{er}. — M. Bessières, maire de Castelnau-Montriat, est suspendu de ses fonctions.

Art. 2. — M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cahors, le 15 septembre 1889.

H. ARNAUD.

Nous, préfet du Lot,
Vu l'article 86 de la loi du 5 avril 1884,
Considérant que M. Poujade, maire de Lentillac (St-Céré), mis plusieurs fois en demeure, et notamment le 9 septembre courant, de réintégrer les archives communales au siège de la mairie, s'y est systématiquement refusé,

Arrêtons :

Art. 1^{er}. — M. Poujade, maire de Lentillac (Saint-Céré), est suspendu de ses fonctions.

Art. 2. — M. le sous-préfet de Figeac est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cahors, le 16 septembre 1889.

H. ARNAUD.

travailler à l'amélioration du sort de nos campagnes si durement éprouvées par la perte de nos vignobles, par les fléaux sans nombre qui les ruinent, par la concurrence redoutable de l'étranger.

Il faut que, par une répartition plus équitable des charges publiques, on procède à la diminution des impôts qui les écrasent et notamment de l'impôt foncier, des droits d'enregistrement sur les mutations de propriétés, des frais de justice, etc.

Il faut que, par des institutions de crédit agricole, on trouve le moyen de fournir à nos cultivateurs, moyennant un faible intérêt, les capitaux qui leur manquent pour entrer dans les nouvelles voies de progrès que la science a ouvertes à l'agriculture.

Je l'ai accepté, parce que je tiendrais à faire appliquer dans les campagnes au même degré que dans les villes, en ce qui concerne l'assistance aux pauvres, aux malades et aux malheureux, les principes d'égalité et de fraternité qui doivent être les fondements de toute société démocratique. Il ne faut pas que l'ouvrier agricole, après avoir consacré une longue vie de labeur écrasant à nourrir et vêtir ses semblables, soit exposé, quand l'âge et les infirmités l'ont réduit à l'impuissance, à mourir de faim et de misère.

Agriculteurs,

Vous êtes le nombre. Il dépend de vous d'imposer ses volontés. Sachez vouloir; sachez choisir des représentants bien pénétrés de vos intérêts, décidés à faire prévaloir vos justes revendications et vous obtiendrez justice.

Citoyens,

Vous avez entre vos mains l'instrument de tous les progrès politiques et sociaux, le suffrage universel. Vous possédez en même temps le gouvernement par excellence du Peuple par le Peuple, la République, celui qui se prête le mieux à tous les perfectionnements réclamés par l'opinion, celui qui vous rend constamment maîtres de vos destinées. Sachez conserver précieusement ces deux biens essentiels, sachez les défendre avec la dernière énergie contre ceux qui voudraient vous les ravir.

Vive la France ! Vive la République !

Docteur ÉMILE REY,
Président de la Société agricole et industrielle du Lot,
Chevalier de la Légion d'honneur.

Comment on écrit l'Histoire

Nous lisons dans l'Alliance républicaine :

Prayssac. — Vers 2 heures, nous voyons sortir cette bande précédée de leur candidat qui lui-même est accompagné d'un maire révoqué et d'un personnage encombrant, courtier électoral habituel des réactionnaires.

A la porte, ils ont été reçus par une foule compacte qui criait à pleins poumons : Vive la République ! Vive M. Rey ! Auxquels la bande ripostait en glapissant : A bas la République ! A bas les voleurs !

Quelques minutes après, M. Rey est arrivé en foire, accompagné de M. Caviolle-Dumoulin, conseiller municipal de Prayssac, M. Bergon, conseiller général de Luzech et d'autres notabilités du parti républicain dont les noms nous échappent.

La foule s'arrête devant le café National qui est pavoisé et là, dans une improvisation brillante, M. Rey harangue cette foule dont l'enthousiasme touche au délire.

Nous lisons dans le Clairon du Lot :

Prayssac. — A la foire de Prayssac, la manifestation conservatrice a été une marche triomphale.

Plus de deux mille électeurs ont salué de leurs vivats et de leurs acclamations le député de 1885 et de 1889 : « Vive M. de Valon ! Vive la révision ! A bas les voleurs ! A bas les cumulards ! »

Quelqu'un a engagé M. de Valon à se rendre au champ de foire.

M. de Valon a accédé à ce désir, et cette masse d'hommes l'a suivi en poussant des hurrahs de joie et de bonheur.

Pendant ce temps, M. Béral et M. Rey, entourés de quelques fonctionnaires ruraux, assistaient ahuris à cette majestueuse manifestation.

En un mot, écrasante journée pour le candidat républicain.

Nous lisons dans l'Alliance républicaine :

M. Lachèze sera élu député dimanche. Nos adversaires l'avouent. Un journal boulangiste donne son succès comme certain.

Le baron est mort politiquement — il ne reste plus qu'à l'enterrer.

On lit dans le Courrier du Lot :

La victoire sera éclatante pour notre honorable député, M. le baron Dufour.

Nous pouvons continuer ses extraits.

(Officiel : séance du 8 juillet 1889). Les républicains en repoussant ce système, ont dans l'article 23 de leur loi réservé la faculté de ne faire qu'un an aux futurs avocats, médecins, vétérinaires, ingénieurs, etc. et sans qu'ils aient à payer les 1,500 francs du volontariat. — Je n'ai pas voulu de ce privilège, pensant que la faculté de ne faire qu'un an devait pouvoir profiter à tous par la chance des numéros avec faculté de substitution.

Rien n'est moins démocratique que la Constitution actuelle. La République parlementaire ne peut autre chose que le gouvernement sans contrôle d'une fraction de la bourgeoisie et ne peut produire que la tyrannie des coteries. Mais elle mène fatalement au radicalisme.

Profondément divisés entre eux, les républicains se retrouvent toujours dans une action commune : la guerre à Dieu.

Il y a entre eux des différences dans les formes et le mot d'ordre est la modération apparente.

C'est ainsi qu'ils se vantent de faire accorder des secours aux églises, mais ils font des lois pour rendre vides. Ils veulent aller lentement pour aller plus sûrement. Le mal est déjà grand : il avance toujours. Il n'est que trop certain qu'ils veulent chasser le Christ de notre France ; aveugle qui ne le voit pas.

Chacun de nous doit se demander s'il veut participer à ce crime effrayant qui menace nos familles et notre grand pays.

Devons-nous laisser passer cette œuvre de malédiction ? Ce que je sais bien, c'est que, quoique nous passions, il n'y aura rien à notre lit de mort, dont nous ayons tous à rendre un compte plus redoutable.

Mes chers compatriotes,

C'est depuis vingt ans que vous m'envoyez au combat, et j'ai le sentiment profond de l'honneur que je reçois de tant de concours et de sympathies qui m'encouragent pour cette lutte suprême.

Je dois le déclarer d'autant plus loyalement : la crise finale me trouve toujours le même. Je suis resté fidèle à l'Empereur trahi ; mes sentiments n'ont pas changé ; ils ne changeront pas.

Mais dans l'effort commun qui soulève la France aujourd'hui, il ne s'agit que de délivrance. La consultation directe du peuple dénouera ensuite pacifiquement le conflit des opinions.

Il ne sera pas trop tôt que l'autorité nationale, enfin rétablie, ramène dans le pays l'ordre et la prospérité, affermissant chacun dans sa dignité, à la place qui lui revient, le prêtre à son église, le maire à la mairie, le juge de paix à son prétoire et l'instituteur à son école.

Et maintenant courage ! Notre cause est grande et belle.

C'est la cause de la société sortie de la Révolution Française fixée dans l'ordre et la liberté.

Ce que nous défendons c'est la place faite à la religion dans cette société par Napoléon 1^{er}.

Chacun sait quels sont les dangers de l'heure présente. La France est placée entre l'abîme et le salut. J'ai confiance quant à moi que c'est au salut que nous allons.

J'ai confiance, parce que je crois au peuple, qui veut le bien et qui sait sa force, et à Dieu avec qui nous voulons être et qui nous fera vaincre.

A. DE VALON.

Cahors, le 14 septembre 1889.

CIRCULAIRE DE M. LE D^r REY

Mes chers concitoyens,

Les délégués républicains de toutes les communes de 6 cantons de la deuxième circonscription de Cahors, réunis à Luzech, m'ont demandé comme un devoir civique de solliciter vos suffrages aux prochaines élections législatives. Ce devoir je l'ai accepté.

Je l'ai accepté, parce que la République, ce gouvernement du Pays par le Pays, est attaquée avec une violence inouïe par tous les ennemis avoués ou cachés du Peuple, les fauteurs de despotisme, les partisans des régimes déchus, et qu'il importe par dessus tout, de conserver nos institutions comme la meilleure sauvegarde des intérêts de la Nation et la plus sûre garantie des progrès futurs.

Je l'ai accepté, parce que le Peuple qui travaille, a besoin, pour s'assurer l'existence et un modeste bien-être, de repos, de tranquillité, de la sécurité du lendemain, de la paix à l'intérieur et à l'extérieur, et que le triomphe de nos adversaires ouvrirait une ère de troubles, de désordres, de guerre civile et de guerre étrangère dont on ne saurait prévoir les terribles conséquences. Unis, en effet, un moment dans une œuvre de destruction, ils se déchireraient le lendemain pour se disputer le pouvoir.

Je l'ai accepté, parce que je voudrais la pacification des esprits dans l'ordre religieux et dans l'ordre politique, de manière à éteindre nos divisions et arriver à n'avoir plus dans la famille française que deux partis, des conservateurs et des progressistes, également dévoués à nos institutions, également heureux de vivre les uns et les autres sous le régime tutélaire de la République.

Je l'ai accepté, parce que j'aurais à cœur de

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Trains de plaisir

A l'occasion de l'Exposition universelle de 1889, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations du département du Lot...

Ce train partira d'Agen, le Lundi 25 septembre à 6 h. 15 soir.

Il desservira les stations comprises entre : Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque, Cahors, Cazouls, Creysse-Mouleydier, la Rivière-de-Mansac, la Ressègue, Mussidan, Soubie, Ribérac, Périgueux, la Coquille, Marmande et Cours-de-Pile.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le vendredi 3 octobre, à 1 h. 30 soir.

Prix des places aller et retour :

D'Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque, Cahors, Sauveterre, Marmande, Cours-de-Pile, et des stations intermédiaires à Paris : 2e classe 45 fr., 3e classe 32 fr.

De Villefranche-de-Belvès, Creysse-Mouleydier, la Rivière-de-Mansac, la Ressègue, Mussidan, Soubie, Ribérac, Périgueux, la Coquille, et des stations intermédiaires à Paris : 2e classe 36 fr., 3e classe 25 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer, pour ce train, que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 24 sept., à 6 heures du soir.

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1889, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements du Lot, de l'Aveyron, du Cantal et de la Corrèze, pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Aurillac le 23 septembre à 5 h. 25 soir et de Rodez le même jour, à 5 h. 15 soir.

Il desservira les stations comprises entre : Rodez, Decazeville, Najac, Cabessut, Massiac, Capdenac, Souillac, Tulle, Larche, et St-Julien-le-Vendomois.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le lundi 1 octobre à midi 30.

Prix des places aller et retour :

De Rodez, Decazeville, Najac, Cabessut, Capdenac et des stations intermédiaires à Paris : 2e classe 48 fr., 3e classe 33 fr.

De Massiac, Aurillac, Figeac, Souillac, Quatre-Routes et des stations intermédiaires à Paris : 2e classe 44 fr., 3e classe 30 fr.

De Turenne, Tulle, Larche, Brive et St-Julien-le-Vendomois et des stations intermédiaires à Paris : 2e classe 38 fr., 3e classe 26 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer, pour ce

train, que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 22 septembre à 6 h. du soir.

SEPTEMBRE — OCTOBRE 1889

Billets d'Aller et Retour de Famille pour Paris

Des billets d'Aller et Retour de famille seront délivrés, pour Paris, à partir du 7 Septembre jusqu'au 31 Octobre, à toutes les gares et stations du Réseau d'Orléans situées à plus de 50 kilom. de Paris, avec les réductions suivantes calculées sur les prix du Tarif général :

Table with 2 columns: Number of persons (3, 4, 5, 6) and corresponding percentage reduction (25%, 30%, 35%, 40%).

Durée de validité : 10 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité de ces billets (10 jours), peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 5 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

Ces billets sont collectifs et nominatifs; ils ne peuvent être utilisés que par les membres d'une même famille.

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1889, la Compagnie d'Orléans délivrera, pendant la période du 1er mai au 31 octobre, aux exposants, sur justification de leur qualité, des cartes d'abonnement trimestrielles pour Paris, comportant une réduction de 40 % sur les prix prévus par son tarif spécial A, n° 3.

Toutefois, cette réduction ne portera que sur les cartes délivrées pour des parcours excédant 50 kilomètres.

Pendant la durée de l'Exposition Universelle, la Compagnie d'Orléans délivrera, à toute personne qui en fera la demande, des Cartes d'abonnement trimestrielles pour Paris, comportant une réduction de 40 % sur les prix prévus par son Tarif spécial A n° 3 pour les Cartes d'abonnement de cette durée.

Toutefois, cette réduction ne portera que sur les Cartes délivrées pour des parcours excédant 50 kilomètres.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re et 2e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Lez et Salles-de-Bearn.

Et du 1er mai au 31 octobre pour Alet, Argèdes-Vieuxac, Ax, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Capvern, Coiza-Montazels, Hendaye, Laros-Eaux-Bonnes, Oloron, Sainte-Marie, Pierrefitte-Nestales, S-Girons, Salles-de-Salat et Ussat-les-Bains.

Les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Table with 2 columns: Number of persons (3, 4, 5, 6) and corresponding percentage reduction (25%, 30%, 35%, 40%).

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité de ces Billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet de Famille.

Billets d'aller et retour de toutes classes à prix réduits pour LOURDES

La Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau des billets d'aller et retour à destination de LOURDES, à prix réduits et avec durée de validité variant suivant la longueur du parcours.

La réduction et la durée de validité sont celles ci-après :

Table with 2 columns: Distance (De 151 à 200 k., De 201 à 300, De 301 à 400, Au-dessus de 400 k.) and corresponding reduction/validity details.

Ces billets sont délivrés pour l'itinéraire le plus court. Toutefois, les voyageurs peuvent, à leur gré, choisir, soit pour l'aller, soit pour le retour, un autre itinéraire abrégeant la durée du voyage. Dans ce cas, les prix des billets sont établis d'après les parcours choisis, lesquels sont mentionnés sur les billets d'aller et retour.

Les billets délivrés au départ d'une station située à 400 kilomètres au moins de Lourdes,

donnent droit à un arrêt, à un point quelconque du parcours, à l'aller et au retour. Les billets doivent être demandés quatre jours à l'avance.

SAISON THERMALE DE 1889

Pendant la Saison thermale, du 15 juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1° pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule; 2° pour la station de Royat, des billets d'aller et retour réduits de 25 % sur les prix calculés au Tarif général par l'itinéraire effectivement suivi.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations, donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité du billet.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

De Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice-versa, billets d'aller et retour réduits de 25 %, valables pendant 3 jours.

Un Monsieur offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de poitrine et d'estomac, un moyen infailible à la portée de tous, de se guérir promptement. Ecrire à M. Vincent, place Victor Hugo, 8, à Grenoble, qui répondra gratis et franco.

Toute la famille en prend !

Saint-Nartin-sous-Montaigu (Saône-et-Loire), le 23 mars 1889. — Je souffrais depuis longtemps de maux d'estomac, quand j'eus l'heureuse idée de prendre vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte; peu de temps après j'étais complètement guéri. Toute ma famille en prend et s'en trouve on ne peut mieux. Je vous autorise à publier ma lettre. (Sig. lég.) HENRI JACQUET.

CH. FAY, Inventeur 9, Rue de la Paix, PARIS Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

VELOUTINE

CH. FAY, Inventeur 9, Rue de la Paix, PARIS Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS.

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth, par conséquent d'une Action Hygiénique sur la Peau

Adhérente et invisible, elle donne au Teint une Beauté et une Fraîcheur naturelles.

EXIGER MARQUE DE FABRIQUE ET LE TIMBRE DE GARANTIE DE L'UNION DES FABRICANTS.

Chemin de fer d'Orléans

Table of train schedules for various routes: De CAHORS à LIBOS, De LIBOS à CAHORS, De CAHORS à MONTAUBAN, De MONTAUBAN à CAHORS, De CAHORS à CAPDENAC, De CAPDENAC à CAHORS.

A Vendre à Périgueux

Une importante Imprimerie Comprendant outre l'immeuble dans lequel elle s'exploite :

1° Un matériel considérable, avec ateliers de typographie, de lithographie, d'autographie, de clicherie, de reliure, etc. etc.;

2° Cinq presses typographiques dont deux à retiration, et deux presses lithographiques, toutes mues par la vapeur;

3° Une minerve et plusieurs presses à bras;

4° Machines à rogner et à satiner;

5° Un Journal quotidien format des grands journaux de Paris, ayant 62 ans d'existence, et jouissant d'une grande influence politique dans le département.

Pour le prix et les conditions de vente, s'adresser à M. LAPORTE, directeur de l'ancienne Imprimerie Dupont et Cie, rue Taillefer, à Périgueux (Dordogne).

chez tous les Libraires et à l'Imprimerie Layou, rue du Lycée (Cahors). La petite Carte de poche DU LOT

Entreprise de Greffage

Greffage d'Automne de la Vigne. — Ce système de plus en plus pratiqué dans la région Méridionale est possible et très avantageux dans nos contrées, dans les sols de côtesaux perméables, ou en plaine bien égouttée. — Il doit se faire au plus tôt du 25 août, et du 20 au 25 septembre au plus tard. (Voir Progrès Agricole, N° du 18 août 1889).

Prière de s'adresser pour commandes et renseignements plus détaillés à M. ALAZARD, horticulteur, (Chevalier du Mérite Agricole), à Montauban.

Pépinière de Vignes Américaines et Franco-Américaines, située à Cahors, rue de l'Abattoir. Visible tous les jours. Entrée libre.

Advertisement for 'LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES' featuring 'MÉDAILLE D'OR' and 'FOURGEAUD & LACOSTE'. Includes a large illustration of a bottle and several medals.

Advertisement for 'B. DOUCÈDE' featuring a circular logo and the text 'EXPOSITION CAHORS 1881' and 'Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.'

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.